

Extrait du site : CONDUITE ROUTIERE

<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/conduite-routiere/spip.php?article229>

**Arrêté du 10 octobre 2013  
modifiant l'arrêté du 10 juin  
2010 définissant la spécialité «  
déménageur sur véhicule  
utilitaire léger » du certificat  
d'aptitude professionnelle et  
fixant ses conditions de  
délivrance**

Date de mise en ligne : lundi 27 novembre 2013

CONDUITE ROUTIERE

- Espace enseignants - Diplomes - CAP Déménageur sur VUL - Modification du temps de l'épreuve EP3 -

L'épreuve EP3 passe de 1 heure 25 à 1 heure 35 par une augmentation de 10 minutes de l'épreuve de conduite de véhicule.

[Texte du BOEN](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=74615). [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\_officiel.html?cid\_bo=74615]